

MOTION

Auteur CVPO, par Aron Pfammatter
Objet Restructurer le domaine de l'asile en intégrant l'aide sociale
Date 15.11.2019
Numéro 2.0304

Les coûts de l'aide sociale augmentent chaque année excessivement, c'est bien connu. L'aide sociale dans le domaine de l'asile en est une des raisons. Les structures actuelles doivent être fondamentalement repensées. Avec sa réorganisation, le canton de Berne, par exemple, présente une nouvelle approche. Des révisions légales ciblées doivent permettre de diminuer les coûts nets engendrés par le domaine de l'asile et les coûts qui reviennent ensuite à l'aide sociale.

L'amélioration du contrôle et l'utilisation de l'informatique pour gérer les cas doivent permettre d'obtenir des informations plus précises sur la rentabilité et l'efficacité des différentes mesures. En outre, à l'avenir, on s'appliquera à renvoyer rapidement et résolument les personnes pour lesquelles une décision négative d'asile et de renvoi a été prononcée.

Ceux qui peuvent rester doivent être intégrés plus vite; ceux qui doivent partir doivent être reconduits rapidement à la frontière.

Il faut restructurer et améliorer l'intégration des personnes admises provisoirement et des réfugiés. Ainsi, il convient de fixer une obligation d'acquérir des compétences linguistiques et des aptitudes de base et mettre l'accent sur une première intégration aussi rapide que possible sur le marché du travail. La responsabilité opérationnelle générale de ce domaine doit être déléguée à des partenaires régionaux. Les tâches qui en découlent ne doivent pas (ou plus) être simplement attribuées à des organisations affiliées à grands frais, sans véritable contrôle. Les organisations sociales doivent poser leur candidature pour ces mandats dans le cadre d'une adjudication publique. La concurrence entraînera une baisse des coûts et les contrôles d'efficacité de meilleurs résultats. En outre, une étroite collaboration avec les milieux économiques, les bénévoles et les communes est nécessaire. L'action économique fera aussi du bien à ce domaine tant critiqué de «l'industrie sociale».

Conclusion

Le Conseil d'Etat doit prendre en main les adaptations légales nécessaires en ce sens afin de rendre le domaine de l'asile plus efficace, plus rentable, plus économique et plus performant en matière d'intégration.